

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR –TUNISAIR–
Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 –2035– Tunis

La Société Tunisienne de l'Air –TUNISAIR– porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2009 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **97 349 340 dinars à 106 199 280 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **8 849 940 dinars** et l'émission de **8 849 940 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **onze (11) actions anciennes** et ce, **à partir du 17 juillet 2009**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2009**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes TUNISAIR seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **17 juillet 2009**.

La mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2008 dont bénéficient les seules actions anciennes étant fixée au **17 juillet 2009**, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **17 juillet 2009** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **17 juillet 2009**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **17 juillet 2009**.